

**MUNICIPALITÉ D'IRLANDE**

**AVIS PUBLIC**

**Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement de concordance numéro 458 amendant le plan d'urbanisme numéro 337.**

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

1. Lors d'une séance tenue le 2 juin 2014, le Conseil a adopté le projet de règlement de modification intitulé : Règlement de concordance numéro 458 amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 337.
  
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 juillet 2014 à 19 heures au 157, chemin Gosford, Irlande. Durant cette assemblée, le maire, ou un membre du conseil délégué par le maire, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ainsi, le plan de d'urbanisme est modifié afin d'intégrer les nouvelles affectations en zone agricole permanente.

- 4 Le projet du règlement de concordance numéro 458 est disponible pour consultation au bureau municipal, 157, Chemin Gosford, Irlande, du lundi au jeudi, de 9 heures à 11 heures 30 et de 13 heures à 16 heures.

Donné à Irlande, ce 3 juin 2014

Christiane Laroche

Directrice générale et secrétaire-trésorière

**MUNICIPALITÉ D'IRLANDE**  
**AVIS PUBLIC**

**Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement de concordance numéro 459 amendant le règlement de zonage numéro 339.**

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

1. Lors d'une séance tenue le 2 juin 2014, le Conseil a adopté le projet de règlement de modification intitulé : Règlement de concordance numéro 459 amendant le règlement de zonage numéro 339.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 juillet 2014 à 19 heures au 157, chemin Gosford, Irlande. Durant cette assemblée, le maire, ou un membre du conseil délégué par le maire, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ainsi, l'amendement au règlement de zonage contient les modifications suivantes :

Intégration de nouvelles zones en zone agricole permanente : zone agricole dynamique, zone agricole, zone agroforestière de type 1, zone agroforestière de type 2, zone agroforestière de type 3, zones îlots déstructurés avec morcellement;

Les usages autorisés dans chacune de ces nouvelles zones, particulièrement la possibilité d'implantation résidentielle à certaines conditions;

Intégration de nouvelles distances séparatrices relatives à l'épandage des engrais de ferme;

Intégration de nouvelles distances séparatrices applicables aux nouvelles résidences dans certaines affectations.

- 3 Le projet du règlement de concordance numéro 459 est disponible pour consultation au bureau municipal, 157, Chemin Gosford, Irlande, du lundi au jeudi, de 9 heures à 11 heures 30 et de 13 heures à 16 heures.

Donné à Irlande, ce 3 juin 2014

Christiane Laroche

Directrice générale et secrétaire-trésorière

**MUNICIPALITÉ D'IRLANDE**  
**AVIS PUBLIC**

**Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement de concordance numéro 460 amendant le règlement de lotissement numéro 338.**

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

1. Lors d'une séance tenue le 2 juin 2014, le Conseil a adopté le projet de règlement de modification intitulé : Règlement de concordance numéro 460 amendant le règlement de lotissement numéro 338.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 juillet 2014 à 19 heures au 157, chemin Gosford, Irlande. Durant cette assemblée, le maire, ou un membre du conseil délégué par le maire, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ainsi, le règlement de lotissement contient les dispositions prévues au règlement 150 de la MRC concernant spécifiquement le lotissement dans les îlots déstructurés.

- 3 Le projet du règlement de concordance numéro 460 est disponible pour consultation au bureau municipal, 157, Chemin Gosford, Irlande, du lundi au jeudi, de 9 heures à 11 heures 30 et de 13 heures à 16 heures.

Donné à Irlande, ce 3 juin 2014

Christiane Laroche

Directrice

générale

et

secrétaire-trésorière

## **MUNICIPALITÉ D'IRLANDE**

### **AVIS PUBLIC**

**Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement de concordance numéro 461 amendant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction, règlement numéro 341.**

#### **AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

1. Lors d'une séance tenue le 2 juin 2014, le Conseil a adopté le projet de règlement de modification intitulé : Règlement de concordance numéro 461 amendant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 341.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 juillet 2014 à 19 heures au 157, Chemin Gosford, Irlande. Durant cette assemblée, le maire, ou un membre du conseil délégué par le maire, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ainsi, le règlement relatif à l'émission des permis et des certificats contient les nouvelles dispositions prévues au règlement 150 de la MRC des Appalaches relatives aux renseignements et documents obligatoires lors de la demande de permis de construction résidentielle en zone agricole.

- 3 Le projet du règlement de concordance numéro 461 est disponible pour consultation au bureau municipal, 157, Chemin Gosford, Irlande, du lundi au jeudi, de 9 heures à 11 heures 30 et de 13 heures à 16 heures.

Donné à Irlande, ce 3 juin 2014

Christiane Laroche

Directrice générale et secrétaire-trésorière

